



Transaction Vente

Honoraires T.T.C. applicables sur le montant de la transaction.				
Jusqu'à			50 000 €	4 000 € TTC
De	50 001 € TTC	à	100 000 € TTC	7,00%
De	100 001 € TTC	à	150 000 € TTC	6,00%
De	150 001 € TTC	à	250 000 € TTC	5,50%
De	250 001 € TTC	à	350 000 € TTC	5,00%
De	350 001 € TTC	à	450 000 € TTC	4,50%
Montants Supérieurs		à	450 000 € TTC	4,00%
Stationnements unitaires 2 000 € TTC				

Conditions générales de vente

Principe du non cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Le montant des honoraires de l'agence s'applique sur le prix de vente réel du bien immobilier, conformément à la grille tarifaire affichée dans les locaux de l'agence et sur le site internet de l'agence.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui a reçu le mandat initial.

Les honoraires sont dus par le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

Ils sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Location à usage d'habitation principale

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés.

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur : 10 €TTC par M² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 10 €TTC par M² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

Part bailleur : 3 TTC par m² de surface habitable

Part locataire : 3 TTC par m² de surface habitable

La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Activités professionnelles

Droit au bail, Fonds de commerce, Mur commerciaux et ensembles industriels

Honoraires T.T.C. applicables sur le montant de la transaction.

5 000 € HT jusqu'à 50 000 €

10 % sur la part comprise entre 50 001 et 100 000 €

9 % sur la part comprise entre 100 001 et 200 000 €

8 % sur la part comprise entre 200 001 et 500 00 €

En cas de cession de parts sociales ou d'actions de sociétés, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur du fonds de commerce.

Conditions générales de vente

Le montant des honoraires de l'agence s'applique sur le prix de vente réel. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui a reçu le mandat initial. Les honoraires sont dus par le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

Ils sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Location de locaux commerciaux ou professionnels

25% HT de 12 mois de loyer hors charges et hors taxes (à la charge du bailleur et/ou du locataire selon mandat)